

# **LA SORCELLERIE AU XV<sup>e</sup> ET AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE**

**PARTICULIÈREMENT EN ALSACE,  
D'APRÈS DES DOCUMENTS EN PARTIE INÉDITS**

## CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

*Histoire d'Alsace*  
Rodolphe Reuss, 2023

*Récits historiques et légendaires d'Alsace*  
Robert Wolf, 2023

*Le parapluie bleu*  
Michel Louyot, 2021

*Les Oberlé suivi de Les Nouveaux Oberlé*  
René Bazin, 2021

*Henri Farel, roman alsacien (Tomes 1 & 2)*  
Louis Spach, 2021

*Antiquités d'Alsace – Département du Bas-Rhin*  
Jean Geoffroy Schweighaeuser, 2020

*Antiquités d'Alsace – Département du Haut-Rhin*  
Marie Philippe Aimé de Golbéry, 2020

**LA SORCELLERIE AU XV<sup>e</sup> ET AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE**  
**PARTICULIÈREMENT EN ALSACE,**  
**D'APRÈS DES DOCUMENTS EN PARTIE INÉDITS**

*Rodolphe Reuss*



Éditions JALON, 2023

© 2023, Éditions JALON. Tous droits réservés.  
contact@editions-jalon.fr  
ISBN 978-2-491068-57-8  
Dépôt légal : mars 2023

# Sommaire

Préface de l'éditeur .....	VII
Avant-propos de l'auteur.....	IX
Introduction .....	11
Comment l'on devenait sorcier – Les noces du Diable – Le pacte avec le Malin .....	17
Le Sabbat .....	31
Pouvoir des sorciers et des sorcières – Leurs maléfices et les moyens de les éviter .....	47
Le procès des sorcières. ....	67
Réalités et illusions de la sorcellerie .....	89
Conclusion .....	107
Appendice 1 : Le procès de sorcellerie intenté à Sophie Türckenschneider, de Boersch, en 1619 .....	111
Appendice 2 : Arrêté du Magistrat de Strasbourg au sujet des accusations de sorcellerie, 1630 .....	125
Appendice 3 : Frais de procédure et d'exécution dans le procès des sorcières de Türckheim, 1576 .....	129
Appendice 4 : Les procès de sorcellerie à Thann (1572–1620) .....	135
Sources .....	139
Documents manuscrits .....	139
Ouvrages imprimés .....	142



## Préface de l'éditeur

*Depuis toujours, la sorcellerie exerce sur les hommes fascination et effroi. Le sorcier est défini comme un être « lié au Diable corps et âme », qui en tire des pouvoirs lui permettant de répandre le mal autour de lui.*

*Du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, toute l'Europe occidentale a été confrontée à une « épidémie de sorcellerie » que les historiens modernes tentent d'expliquer.*

*En Alsace, comme sur toutes les autres terres du Saint-Empire romain germanique – Allemagne, Suisse, Lorraine, Bourgogne –, le phénomène a pris des proportions considérables : on estime que plus de 5 000 sorcières et sorciers – les femmes représentant 80 % du total –, ont péri dans les régions de l'Est, le plus souvent sur le bûcher, dont 1 600 en Alsace<sup>1</sup>.*

*C'est la bulle pontificale *Summis desiderantes affectibus*<sup>2</sup> d'Innocent VIII qui a lancé en 1484 le début de la lutte implacable de l'Église contre les sorciers. Le Pape voulait éradiquer la sorcellerie à un moment où les hérésies menaçaient dans toute la vallée du Rhin.*

*En France, après l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), le crime de sorcellerie a intégré la législation royale. La répression incombait désormais aux juges laïques. Les bûchers se rallumèrent en masse au XVII<sup>e</sup> siècle, notamment en Alsace et en Lorraine.*

*Heureusement, dès 1640, le Parlement de Paris a ordonné la fin des poursuites pour sorcellerie, interdiction qu'une déclaration de Louis XIV de 1672 a rappelé à tous les officiers et à tous les tribunaux. Si les persécutions ne s'arrêtèrent pas complètement, elles diminuèrent néanmoins très fortement au début du siècle des Lumières.*

*Le grand historien strasbourgeois Rodolphe Reuss (1841–1924) aborde la question de la sorcellerie en Alsace aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles d'une manière très rigoureuse, en s'appuyant sur les sources écrites qui restent disponibles<sup>3</sup>.*

*Dans les trois premiers chapitres du livre, Reuss dissèque, d'une manière un peu surprenante, les idées de l'époque sur les noces du Diable, le sabbat, les*

<sup>1</sup> *Procès de sorcellerie aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> (Alsace, Franche-Comté, Lorraine)*, Jacques Roehrig, Éditions Trajectoire, 2016.

<sup>2</sup> « Désireux d'ardeur suprême ».

<sup>3</sup> Après la destruction de la bibliothèque de Strasbourg par les obus prussiens lors du siège de la ville en 1870, qu'il évoque dans son avant-propos.

*pouvoirs maléfiques, etc., en reprenant leurs termes et raisonnements, sans laisser aucunement percer ses opinions : « je ne fais que citer, analyser et résumer aussi fidèlement que possible les sources contemporaines, sans m'arrêter en chemin à des essais d'explication, à des tentatives de critique qui seraient ici tout à fait déplacées. »*

*Après la description, toujours impersonnelle, des procès et des supplices infligés aux accusés de sorcellerie, il faut attendre le dernier chapitre pour que l'historien change de posture et porte enfin un regard personnel sur « ce dévergondage de faits et d'idées fantastiques que nous avons vu défiler devant nous » et pour analyser enfin « les réalités et les illusions de la sorcellerie. ». Reuss en réfute bien entendu la croyance mais aussi l'absence de toute « base réelle » qui en fait le seul résultat de l'utilisation de la torture.*

*En ces temps d'ignorance et de superstition, tous –juges comme accusés– croyaient au Diable autant qu'à Dieu et pouvaient éprouver une terreur sincère face à tout ce qui apparaissait anormal : « la croyance aux sorciers n'est que l'épanouissement complet de la croyance à Satan. »*

*D'autre part, certains accusés souffraient à l'évidence de maladies mentales à des degrés divers. La consommation de « substances hallucinogènes » est aussi invoquée : Reuss la compare à « l'ivrognerie » et l'explique pour partie par le besoin d'oublier les horreurs de la guerre de Trente Ans.*

*Enfin, selon l'auteur, bon nombre de procès en sorcellerie cachaient des procès en hérésie, concernant catholiques ou protestants. D'autres procès en sorcellerie cherchaient à dissimuler des affaires de droit commun –empoisonnement, charlatanisme, affaires de mœurs, etc.–, dont la société, et parfois les accusés eux-mêmes, préféraient se dédouaner sur Satan.*

*Rodolphe Reuss fournit avec cet ouvrage une contribution importante à la compréhension de cette époque sombre de l'histoire de l'Alsace, où crédulité et préjugés prévalaient sur la raison.*

*Jacques Lonchamp, Professeur des universités.*



## Avant-propos de l'auteur

Il est rare qu'un travail scientifique ait été entrepris et terminé au milieu de circonstances aussi néfastes. J'en ai réuni les matériaux pendant les tristes journées qui séparèrent la capitulation de Strasbourg de celle de Paris et j'y mets la dernière main au moment où des hommes, insensés autant que criminels, semblent vouloir porter le coup de grâce à la patrie agonisante, par la plus atroce des guerres civiles. Alors qu'après la reddition de notre cité, nous devions assister, désarmés nous-mêmes, aux désastres de la France, je me suis efforcé de tourner mes regards vers les choses du passé, afin d'échapper, par un travail absorbant et pour quelques heures du moins, à toutes les horreurs du présent, qui sans cesse hantaient mon esprit. La destruction de nos belles bibliothèques par les obus incendiaires prussiens rendait presque impossibles les recherches savantes ; aujourd'hui notre ville, si fière autrefois de ses trésors scientifiques, n'a plus à montrer à leur place que des murs effondrés et des amas de décombres noircis.

C'est au moment où je cherchais quelque sujet d'étude que le hasard me fit rencontrer dans nos archives une série de dossiers judiciaires du dix-septième siècle, dont on trouvera l'indication détaillée à la fin de ce travail, et qui se rapportaient en partie à des procès de sorcellerie. Je me mis à les parcourir sans intention arrêtée d'abord, mais bientôt je ressentis je ne sais quel plaisir amer à fouiller ces liasses, contemporaines de la guerre de Trente-Ans et dégouttant pour ainsi dire des larmes et du sang de tant d'innocentes victimes. J'y retrouvai malgré moi plus d'une triste et honteuse ressemblance entre cette calamiteuse époque et la nôtre : la marche féconde de la civilisation entravée pour de longues années par une guerre insensée, la folle ardeur du combat, l'outrecuidante vantardise des uns changée en lâche terreur après les premières défaites, le morne désespoir des autres en voyant se révéler enfin l'incroyable impéritie de ceux qui prétendaient diriger la lutte, le sol de la patrie se dérochant sous les pas de ses défenseurs, les campagnes ravagées par le feu, ou épuisées par les réquisitions d'une soldatesque innombrable, les villes dévorées par les flammes, les usurpations si longtemps triomphantes s'écroulant d'une chute soudaine, les vertus les plus sacrées pour un

cœur d'homme, l'amour de la patrie et l'amour de la liberté, oubliées par les uns et punies par les autres comme des crimes, et le nom du Très-Haut invoqué sans cesse pour sanctifier toutes les convoitises et toutes les violences. Toutes ces choses, un passé déjà lointain les a vues, et il ne nous reste pas même la consolation de penser que l'avenir n'aura plus à les subir. Que de fois, en déchiffrant péniblement mes dossiers poudreux, mes pensées se sont échappées loin des iniquités sanglantes que transcrivait ma plume, pour se reporter aux scènes plus émouvantes encore qui se passaient sous nos yeux ! Et combien de fois, hélas ! me suis-je demandé si l'Europe allait assister encore longtemps, impassible et aveugle, à cette guerre moins longue sans doute, mais à coup sûr aussi féroce que celle du dix-septième siècle, et qui marquera dans l'histoire, elle aussi, par une immense traînée de sang !

Le premier fruit des recherches, entreprises sous d'aussi tristes auspices, a été une série d'esquisses sur l'histoire de la sorcellerie alsacienne, publiées dans une feuille hebdomadaire de Strasbourg. J'ai repris ce premier travail en y ajoutant partout des développements nouveaux, en abordant aussi certaines questions difficiles à traiter dans un journal et qu'on ne pouvait négliger cependant sans laisser dans l'ombre tout un côté du sujet. J'ai joint à mon étude quelques-uns des documents qui m'ont servi à l'écrire et qui sont restés inédits jusqu'à ce jour.

Si je présente aujourd'hui, sous cette forme nouvelle, mon travail au public et plus particulièrement à mes compatriotes d'Alsace, c'est un désir assurément bien légitime qui m'y pousse. Je voudrais m'associer, pour ma part, aux généreux efforts qu'ont fait tant de mes concitoyens pour alléger les souffrances des malheureuses victimes du bombardement de Strasbourg<sup>4</sup>. C'est avant tout pour apporter ma modeste obole au trésor de la charité commune que je mets au jour les pages qu'on va lire ; il dépend du public de me faire atteindre ce but. Puisse la pensée qui lui donna le jour, porter bonheur à mon petit volume et servir d'excuse à ses nombreuses imperfections ! Au milieu des amers regrets et de la profonde douleur que ressentent aujourd'hui tous les cœurs honnêtes dans notre belle et malheureuse province, en ce moment suprême où se consomme la séparation d'avec la patrie bien-aimée, c'est au moins une dernière joie, c'est une triste et douce consolation de pouvoir faire encore quelque bien.

*Strasbourg, 10 mai 1871, Rodolphe Reuss.*

---

<sup>4</sup> Note de l'éditeur : le livre porte la mention suivante « *Le produit net de la vente est destiné aux victimes du bombardement de Strasbourg.* »

## Introduction

Il y a eu de tout temps et dans tous les pays des sorciers et des sorcières, c'est-à-dire des personnes se croyant en communication plus ou moins directe avec les esprits malins, et qui se figuraient posséder, en vertu de ce commerce mystérieux, la puissance d'aider leurs semblables ou, plus souvent, celle de leur nuire. L'antiquité profane comme l'antiquité sacrée nous a conservé le souvenir de nombreux personnages de ce genre, qui, dupes de leurs propres hallucinations, ou spéculant sur la crédulité des autres, ont essayé d'exercer quelque influence sur leurs contemporains et souvent y ont réussi<sup>5</sup>.

Mais quel qu'ait été le nombre de ces thaumaturges, quelquefois illustres quand ils se produisaient dans les hautes sphères de la société grecque ou romaine, le plus souvent obscurs et n'exerçant leur ministère que dans les classes populaires, ce n'est que le christianisme ou, pour m'exprimer plus exactement, l'Église catholique du moyen-âge qui peut revendiquer le triste honneur d'avoir groupé et codifié, pour ainsi dire, les superstitions éparses à travers le monde et les pratiques bizarres que nous désignons plus particulièrement par le mot de *sorcellerie*. En dépeignant la puissance occulte du mal sous des formes grossièrement palpables, en frappant, du haut de la chaire, l'imagination des peuples par les descriptions les plus effrayantes des tourments de l'enfer, en parlant sans cesse des efforts du démon pour attirer les âmes, et des ruses multiples employées par lui, l'Église devait nécessairement implanter dans tous les esprits faibles et superstitieux la plus ferme croyance à la personnalité du diable, et chercher elle-même, involontairement peut-être, mais poussée par la logique des faits, un point d'appui et une sanction pour son enseignement moral dans ces croyances populaires. Or, l'existence de ce

<sup>5</sup> Je n'ai qu'à rappeler Balaam, la magicienne d'Endor, les *mekaschephim* de Pharaon, Simon le Magicien, Apollonius de Tyane, les Sybilles, ainsi que toutes ces sorcières de carrefour dont nous parlent Horace, Ovide, Juvénal et les autres poètes romains du temps des Césars comme aussi les curieux romans de Pétrone et d'Apulée. Voy. Gafarel, *Curiositates inauditæ sive selectæ observationes de variis superstitionibus veterum*, transl. a G. Michaelis. Hamburgi, 1706, et surtout la longue introduction du livre de Soldan, *Geschichte der Hexenprozesse* (Stuttgart, 1845), où se trouvent résumées les données de l'antiquité sur ce sujet.

personnage puissant et malfaisant à la fois, du Diable<sup>6</sup>, en un mot, une fois acceptée par tous – et elle devait l’être partout, puisque l’Église l’affirmait, – la sorcellerie naissait pour ainsi dire toute seule et prenait immédiatement un développement prodigieux. Cet être mystérieux et terrible, il fallait bien le rencontrer quelque part, puisqu’il existait ; il fallait découvrir en quelque endroit des signes de sa présence et de son influence. Les âmes pieuses ne songeaient qu’à le fuir, les cœurs aigris par le malheur pensaient peut-être trouver en lui leur dernier appui. Tout le développement de la sorcellerie est le résultat du travail constant des imaginations populaires sur cette donnée primitive, à laquelle les hallucinations, les cas d’aliénation mentale, le désir de la vengeance chez les uns, la soif des richesses ou des plaisirs chez les autres, venaient ajouter chaque jour quelques détails nouveaux. Bientôt, à force de chercher le diable, on le voit apparaître en effet ; à force de fouiller partout pour retrouver des traces de son pouvoir, on croit en découvrir ; à force de vouloir se garantir de ses maléfices, on en arrive à soupçonner ses voisins ou ses ennemis de lui être soumis. Enfin, à force de soupirer après l’aide du diable et de l’invoquer en secret, il se trouve des malheureux et des malheureuses chez qui les souffrances de la vie ont troublé le jeu des facultés intellectuelles, ou qui, se plaçant sous l’influence de puissants médicaments, inconnus du vulgaire, s’imaginent entrer en rapports plus intimes avec lui ; se fondant sur les souvenirs confus de leurs hallucinations, ils se glorifient d’avoir partagé ses plaisirs et de pouvoir compter sur son appui.

L’Église, effrayée des suites de son propre enseignement, essaie alors d’en arrêter les conséquences naturelles en se prononçant avec une sévérité croissante contre tous ceux qui, volontairement ou non, semblaient être devenus la proie du démon. Pour organiser la répression de la sorcellerie, le Saint-Siège crée un ordre monastique – celui de saint Dominique – plus particulièrement chargé de combattre les hérétiques et les sorciers. Au moment même où le moyen-âge semblait finir et où s’annonçaient des temps meilleurs, parut la terrible bulle d’Innocent VIII, *Summis desiderantes* (1484), qui inaugurait une ère nouvelle de persécutions en réglant la procédure judiciaire contre les malheureuses victimes de leur propre folie et de la superstition d’autrui. Cette procédure fut développée bientôt après, fondée sur

---

<sup>6</sup> Le mot de diable vient, comme on sait, du grec διάβολος (l’accusateur, le calomniateur). Le *Malleus maleficarum* (fol. 52) en a trouvé une autre étymologie que nous citons à cause, de sa singularité. Il le dérive des deux mots latins *duo* (deux) et *bolus* (coup), parce que le diable tue deux choses du même coup, l’âme et le corps.